

H Conseil, spécialiste de la formation en Management d'Equipe, propose aussi une prestation d'accompagnement individuel ou coaching. En voici les modalités.

## **Un fonctionnement tripartite**

L'employeur, la personne accompagnée et le coach H Conseil s'entendent sur la mise en place de la démarche d'accompagnement avec un objectif commun : permettre à la personne accompagnée de s'épanouir, de surmonter des obstacles, de franchir des paliers pour être plus à l'aise et plus performante sur la durée. Une convention tripartite est ainsi établie lors de la première séance.

## **Avec ou sans la formation, quels objectifs ?**

L'accompagnement individuel peut être initié et mis en place à la suite d'un programme de formation en management d'équipe. Le bilan du programme de formation et les engagements identifiés constituent alors la base des points à travailler.

Si le coaching commence sans formation préalable, les premiers échanges servent alors à identifier les objectifs d'amélioration.

## **Un choix réciproque et une vraie liberté**

La personne accompagnée et le coach se choisissent réciproquement. Le premier contact valide ce choix qui doit mettre chacun à l'aise et en confiance. Au long de la démarche de coaching chacun reste libre de cesser s'il n'est plus à l'aise et en confiance.

## **Quel intervenant ?**

Les coaches H Conseil sont certifiés et expérimentés dans l'exercice d'accompagnement. L'affectation de tel ou tel coach s'établit selon la proximité géographique, la disponibilité, l'expérience éventuelle dans le secteur d'activité.

## **Quelle durée et quel mode opératoire ?**

Un processus d'accompagnement s'étale généralement sur 7 à 10 séances, espacées de deux semaines, ou plus rapprochées, soit 4 à 6 mois selon le contexte, la nature et le nombre de problématiques à aborder. La souplesse est essentielle pour s'adapter aux besoins réels ; seules les séances effectuées sont facturées.

Si des sessions de coaching à distance peuvent permettre d'avancer, par téléphone ou Skype, un entretien physique est toujours souhaitable pour amorcer, relancer ou clore le processus d'accompagnement.

## **Principe de facturation**

990 € / demi journée d'accompagnement en face à face, sur place

350 € / heure d'accompagnement à distance (téléphonique, Skype...)

Pas de TVA. Frais de déplacement de l'intervenant facturés en sus, au réel.

**Contactez-nous et trouvons ensemble  
la formule vous convenant le mieux !**